

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2476 /A.E.

Réponse au n°650/Vivres
du 31 août 1951



Astfida, le 27 septembre 1951.-

Objet:
P o i s .-

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre émarginée, j'ai
l'honneur de porter à votre connaissance que les produc-
teurs indigènes obtenant 3 frs le kg pour les pois auprès
des commerçants de la place, ne désirent nullement céder
leurs pois à 2,50 frs le Kg.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur le Directeur de
l'Office des Cafés Indigènes
du Ruanda-Urundi
à USUMBURA.-